

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUILLY LE VENDIN

Séance du 20 novembre 2023

Convocation du 10 novembre 2023

Conseillers en exercice : 10

Conseillers présents : 9

Nombre de votants : 9

L'an deux mil vingt trois, le lundi vingt novembre à quatorze heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHESNEAU Daniel, Maire.

Etaient présents : Mrs CHESNEAU Daniel – CHAUVEAU Davy- DURAND Rémy

Mmes PLESSIS Dominique- CHESNEAU Francine – Mrs DOLLE Jean-Marc – DE SOUSA Manuel - Mmes JOLY Claudine - FLEURY Sylviane

Absent : /

Absents excusés : Mr CROCHARD Christian -

Secrétaire de séance : Mr DE SOUSA Manuel

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la réunion du lundi 18 septembre 2023 qui est approuvé à l'unanimité sans observation.

OBJET: DEL2023-11-001 : DECISION MODIFICATIVE N° 2/2023 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de prévoir et ajuster les crédits relatifs à certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il a été décidé de modifier les articles comme suit:

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
681/68	Dot amort, dépréc et prov fonct	0	+ 5.000,00 €
615228	Autres bâtiments		- 5.000,00 €
Total de la Décision Modificative n° 2		+ 0,00 €	+ 0,00 €
Total de la Décision Modificative n° 1		+ 0,00 €	+ 0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2023		643.257,04 €	643.257,04 €
Total section de Fonctionnement		643.257,04 €	643.257,04 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2184/600	Mat bureau et mobilier/ Acqu Mat et Mob		+ 1.677,00 €
2157/600	Mat et outillage technique/ Acq Mat et Mob		- 1.677,00 €
2131/640	Bât publics/BAT CMNAUX		- 800,00 €
2135/640	Inst gén, agencements/BAT CMNAUX		+ 800,00 €
Total de la Décision Modificative n° 2		00,00 €	00,00 €
Total de la Décision Modificative n° 1		00,00 €	00,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2023		182.518,68 €	182.518,68 €
Total section d'investissement		182.518,68 €	182.518,68 €

OBJET:DEL2023-11-002: CCMA – Rapports Annuel d’Activités 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT que le Rapport Annuel d’Activités de l’année 2022 de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs et les comptes administratifs 2022 ont été remis aux élus communautaires des communes membre de la CCMA et comprend :

- Le rapport Annuel des Services de la collectivité, non retracés dans les R.P.Q.S.,
- Le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (R.P.Q.S.) de chacun des Services Publics Industriels et Commerciaux (S.P.I.C.) de la collectivité, à savoir :
 - Service Déchets,
 - Service Eau Potable,
 - Service Assainissement Collectif,
 - Service Assainissement Non Collectif,

Ces rapports incluent le cas échéant le rapport du délégataire de service pour les communes concernées. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité, décide :

D’APPROUVER le Rapport Annuel d’Activité de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs pour l’année 2022.

OBJET:DEL2023-11-003: Rapport annuel 2022 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des rapports prix et qualité du service public d'eau potable de l'année 2022 du SIAEP des Avaloirs, conformément à l'article L22245 du Code Général des Collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 et approuvé par le comité syndical.

7461 habitants étaient desservis en 2022 soit 5265 redevables pour un volume facturé de 581 420 m3.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, certifie notification et approuve ce rapport.

OBJET : DEL2023-11-004: Devis PESLIER Balayage mécanique Année 2024

Monsieur Le Maire présente à son conseil municipal la proposition tarifaire du balayage des caniveaux de la société SAS Peslier Nettoyage Voirie pour l’année 2024.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l’unanimité,

➤ACCEPTÉ la proposition tarifaire du balayage des caniveaux pour l’année 2024 faite par l’entreprise SAS PESLIER NETTOYAGE VOIRIE – La Verdrie – 53440 LA BELGEARD soit :

montant de la prestation passage forfaitaire = 113 euros HT
pour une longueur de caniveaux de 2,796 km

➤PRÉCISE que les prestations supplémentaires seront facturées à 113 euros HT de l’heure et la plus-value pour utilisation de la haute pression à 44 euros HT de l’heure.

➤AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la proposition annexée et tous les documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire aux bénéficiaires de certains agents : Les élus ont voté les montants de la prime pour les différents niveaux de rémunération. L'avis du CST (comité social territorial) du CDG doit être sollicité avant de délibérer définitivement. Le prochain CST a lieu le 1^{er} décembre 2023. Le conseil municipal délibérera définitivement sur ce sujet après réception de l'avis. Le versement de la prime se fera avant le 30 juin 2024 aux agents éligibles et au prorata de leur temps de travail.

Loi d'accélération des ENR : Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas définir dans l'immédiat de zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune.

Dossier d'expulsion dans un logement communal : Le maire fait savoir que la commune va établir un mandat au 681 « provisions » d'un montant de 4816 euros pour la dette de loyers d'un locataire. Un courrier recommandé a été adressé à ce locataire pour commandement à payer. Sans démarche de sa part, une demande de procédure d'expulsion est faite auprès de Me STAYERT, huissier de justice à Mayenne.

Surveillance de la qualité de l'air intérieur 2024 : Le maire informe le conseil municipal du nouveau dispositif réglementaire qui encadre la surveillance de la qualité de l'air intérieur. Pour notre commune cela implique une 1^{ère} évaluation annuelle des moyens d'aération à faire au plus tard le 31 décembre 2024 pour l'école.

Gestion du badge et des ordures ménagères pour la salle communale : A partir du 1^{er} janvier 2024, les containers d'ordures ménagères s'ouvriront avec le badge. Les élus ont pris des décisions pour les locations de la salle :

La salle louée par des habitants du territoire CCMA : les locataires déposeront leurs sacs d'ordures ménagères dans les containers avec leur propre badge.

La salle louée par des habitants hors territoire CCMA : Les locataires devront rapporter leurs sacs d'ordures ménagères.

La salle louée par les associations communales : le badge mairie sera utilisé pour déposer les sacs OM – la majorité des déchets concernent les bacs de tri.

Concernant le club de foot, Mme ROULAND a précisé au Maire qu'un badge est prévu pour l'ensemble du club.

La salle louée par les associations hors commune : Les locataires des associations devront rapporter leurs sacs d'ordures ménagères.

Ces nouvelles modalités seront précisées dans le règlement intérieur et le contrat de la salle communal ainsi que sur le site internet de la commune.

Bilan du conseil d'école 1 :

Mr DE SOUSA questionne sur le financement des engins roulants et de la peinture des cours. Mr CHAUVEAU et Mme CHESNEAU précisent que les engins ne seront pas financés par la commune. Les devis qui seront présentés à la mairie concerneront les peintures. La décision sera prise par le conseil municipal.

Mr DURAND souligne que des remerciements sont systématiquement faits aux agents de l'école dans les comptes rendus de conseil d'école sans évoquer les autres agents qui oeuvrent aussi pour l'école.

Travaux des bâtiments communaux :

- Eglise : Suite au passage de l'entreprise GOUGEON, la sonnerie des heures et de l'angélus ne fonctionne plus.

Toiture : Un devis est en attente pour le démoussage.

Le maire programme avec les élus le pavage de l'entrée de l'église ainsi que la pose des nez de marche des bâtiments communaux.

- Ecole : Planchers : Les devis sont en attente. Mr CHAUVEAU et Mme CHESNEAU précisent que ces travaux entrent dans le cadre des aides fond vert Aide à la rénovation des écoles. Dossier à monter en amont des travaux.

- Logements communaux : Les devis de peinture POUSSIER et GUIBOUT pour les trappes de visite sont acceptés pour une intervention en décembre.

Le devis FDL réceptionné après la réunion pour le velux de désenfumage s'élève à 3.238,80 euros TTC .

QUESTIONS ORALES

Demande de Mr MIQUEL : Mr MIQUEL a transmis une demande par mail concernant le passage d'une habitante par son jardin suite à la pose d'un composteur sur le terrain communal.

Il évoque également la sécurité de la rue de la Forêt et la pose de stop et panneaux vitesse 30.

Réflexion à l'étude

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 17 heures 09.